

Programme de la Formation

# RESSOURCES AGRICOLES ET FORESTIÈRES POUR LE BÂTIMENT

1 jour soit 7 heures de formation

7 heures en formation à distance

## ORGANISATION ET ACCÈS À LA FORMATION

**Module** : Ressources agricoles et forestières pour le bâtiment

**Modalité pédagogique** : Distanciel synchrone

**Date(s)** : mardi 13 juillet 2021

**Lieu** : DISTANCIEL-VISIO CONFÉRENCE - 45000 Orléans

## CONTEXTE GÉNÉRAL

Le besoin de recours au matériaux locaux, la mise en place du label « bâtiment biosourcé » du label « Energie-Carbone » et de réglementation RE 2020 rendent nécessaire une évolution importante de la manière de concevoir et construire des bâtiments.

## PRISE EN CHARGE

Libéraux : [FIF-PL](#)

Salariés : [OPCO EP](#)

Sous réserve d'acceptation de votre dossier par votre organisme de prise en charge

## RÉFÉRENT HANDICAP

Vous êtes en situation de handicap et souhaitez des renseignements ou conseils sur votre projet de formation, contactez notre référent :  
CACCO Federica - 02.38.54.08.96 - [info@ma-cvl.org](mailto:info@ma-cvl.org)

## PUBLIC CIBLE

Module conçu pour les techniciens, architectes, ingénieurs, maitres d'œuvre, maitres d'ouvrages, artisans souhaitant maîtriser les l'usage des matériaux biosourcés, dans la construction en respectant les normes et réglementations applicables.

## PRÉREQUIS

Si possible, connaissances générales dans le secteur du bâtiment, de la foresterie ou de l'agriculture.

## MODALITÉS DE SUIVI ET D'APPRÉCIATION

### Déroulement de la formation

1. Introduction à la formation
  - Accueil des participants et "tour de table"
  - Présentation des objectifs, du programme et du déroulement de la formation
  - Récueil des attentes et des expériences des stagiaires sur le thème de la formation
2. Déroulement de la formation selon le programme détaillé ci-dessous
3. Bilan de la formation
  - Synthèse globale de la formation

Cette formation sera animée par Luc Floissac

Il est l'auteur du livre "La construction en paille – Terre vivante" et coordinateur de la rédaction des règles professionnelles de construction en paille. Il est actuellement chercheur et enseignante au laboratoire de Recherche en Architecture (LRA) de Toulouse, associé dans plusieurs domaines (urbanisme, construction de bâtiments écologiques, utilisations de matériaux d'origine biologique, rénovation...).

Il a été également conseiller environnemental pour la construction ou la réhabilitation de bâtiments: choix des matériaux selon des exigences thermiques et environnementales élevées.

Il a notamment participé au projet d'extension de l'aéroport d'Orly à travers une étude environnementale, l'utilisation de maquettes numériques du bâtiment (BIM « Building Information Modeling », IFC), l'analyse du Cycle de vie et l'aide à la sélection des matériaux et composants.

Dans son cursus, il a également été chef de projet au sein du CNES, centre National d'Études Spatiales

### Formation à distance dispensée avec l'outil ZOOM.

Le lien de connexion vous sera envoyé la veille de la formation

À ce titre vous devez disposer d'un ordinateur avec accès internet à haut débit, équipé d'une webcam, d'un casque avec microphone, ou de vos écouteurs avec microphone.

L'ordinateur doit être à jour afin de permettre l'installation d'un programme nécessaire pour suivre la formation à distance (zoom).

Au début de la formation il est indispensable d'activer votre caméra afin que nous puissions nous assurer de votre participation à la formation à distance.

Un relevé des connexions pourra être effectué pendant la formation

Un questionnaire d'évaluation à chaud est envoyé aux participants par mail deux jours après la formation. Le retour de ce questionnaire est essentiel afin de recevoir les attestations de formation et de présence

Une auto-évaluation des acquis est également indiquée dans l'attestation de formation

Une évaluation à froid est envoyée par mail aux participants 1 mois après la formation

## MODALITÉS DE SANCTION

Établissement d'une attestation de stage

Module

## Ressources agricoles et forestières pour le bâtiment

1 jour soit 7 heures de formation

7 heures en formation à distance

Modalité d'apprentissages : Distanciel synchrone

## ORGANISATION ET ACCÈS À LA FORMATION

Modalité Pédagogique : Distanciel synchrone

Date(s) : mardi 13 juillet 2021, 09h00 - 12h30 / 13h30 - 17h00

Lieu : DISTANCIEL-VISIO CONFÉRENCE - 45000 Orléans

## OBJECTIF(S) PÉDAGOGIQUE(S)

Cette formation vous permettra de :

- Découvrir les principaux systèmes constructifs à base de matériaux biosourcés applicables dans la construction neuve ou en réhabilitation.
- Appréhender les conditions du développement de filières locales.
- Connaître les opportunités et obligations réglementaires ainsi que les normes applicables.
- Acquérir le niveau de connaissance suffisant pour dialoguer avec vos interlocuteurs (fournisseurs, clients) sur le thème de l'usage des matériaux biosourcés dans la construction de bâtiments.

## FORMATEUR(S)

FLOISSAC Luc

## OUTILS PÉDAGOGIQUES

Alternance de cas pratiques, d'exemples concrets et de théorie.

## PROGRAMME

### 1. Etat des ressources agricoles et forestières

Répartition et évolution des principales productions à l'échelle de la France.  
Présentation synthétique à l'échelle Européenne et mondiale  
Analyse de la « chaîne de valeur » de quelques filières (laine et fibres de bois, chanvre, ouate de cellulose)  
Contenu en emploi de de quelques filières (laines et fibres de bois, chanvre, ouate de cellulose)

### 2. Systèmes constructifs innovants à partir de ressources renouvelables, de nouveaux matériaux pour des constructions performantes

Filières locales et matériaux de construction  
Evaluation des ressources et des besoins, conflits d'usages, potentialités.  
Le contexte français, neuf ou réhabilitation, opportunités et parts de marché.  
Contraintes économiques: marges de manoeuvre.

### 3. Contexte réglementaire et normatif dans le domaine de la construction

Prendre en compte l'environnement technique, réglementaire, normatif  
Etablir et appliquer un référentiel de conception et de mise en oeuvre reconnu.  
Caractériser un matériau et valider son aptitude à l'usage dans la construction.  
Réaliser et appliquer un référentiel de formation dédié aux ressources employées.  
Construire avec des ressources locales dans le cadre d'un marché public

### 4. Exemples de marche à suivre pour les filières locales (bois, paille, chanvre, ...)

La filière paille, stratégie, avancement, démarche.  
o Organisation de la filière.  
o Qualification du matériau, principaux enseignements.  
o Règles professionnelles, démarche et aperçu du contenu.  
o Référentiel de formation, mise en oeuvre, contenu, organisation.

La filière bois local  
o La démarche « Bois des Alpes »  
o Des outils de promotions variés :, Certification, Systèmes de Garantie Participative (SGC), Appellation d'Origine Contrôlée (AOC), ...  
o Une collectivité locale à l'ouvrage, la région Corse.  
o Exemples de réalisation dans le cadre de marchés publics.

Exemples d'opérations

## BULLETIN DE PRÉ-INSCRIPTION

**A retourner par courrier complété et accompagné des éléments mentionnés dans les conditions générales de vente à :**  
**Maison de l'Architecture Centre-Val de Loire 44 Quai Saint Laurent 45000 Orléans**  
**02.38.54.08.96 - info@ma-cvl.org**

### FORMATION : RESSOURCES AGRICOLES ET FORESTIÈRES POUR LE BÂTIMENT

**Module :** Ressources agricoles et forestières pour le bâtiment  
**Modalité pédagogique :** Distanciel synchrone  
**Date(s) :** mardi 13 juillet 2021, 09h00 - 12h30 / 13h30 - 17h00  
**Lieu :** DISTANCIEL-VISIO CONFÉRENCE - 45000 Orléans

**Durée :** 1 jour soit 7 heures

dont :

- 7 heures en temps de formation en distanciel

**Nb d'étapes totale à valider :** 0

**Places limitées à :** 7

**Date de clôture des inscriptions :** 30/06/2021  
(Inscription possible ultérieurement si session confirmée)

### PARTICIPANT (Coordonnées personnelles)

**Nom :** ..... **Prénom :** .....

*A ne compléter que lors d'une première inscription ou en cas de modification*

**Adresse :** .....

**Code postal :** ..... **Ville :** .....

**Date de naissance :** ..... **Département de naissance :** .....

**E-mail personnel :** ..... (E-mail individuel / personnel obligatoire pour l'envoi de l'attestation de formation)

**Téléphone portable :** ..... **Date d'entrée dans l'entreprise :** .....

**Diplôme d'État d'Architecte DE/HMONP :**  Oui /  Non **Architecte DPLG :**  Oui /  Non

**Numéro personnel National d'Architecte :** .....

**Activité du stagiaire :**

**Mode d'exercice :**

- Architecte
- Architecte expert
- Architecte d'intérieur
- Artisan
- Assistant administratif, RH
- Chargé de communication, développement
- Collaborateur non architecte
- Dessinateur, concepteur graphiste...
- Économiste
- Ingénieur
- Maîtrise d'ouvrage publique
- Paysagiste concepteur
- Professionnel de l'aménagement et de l'urbanisme
- Programmiste, AMO
- Service technique des collectivités
- Autre : .....

- Demandeur d'emploi
- Fonctionnaire d'état
- Fonctionnaire des collectivités territoriales
- Libéral
- Salarié
- Autre : .....

**Prise en charge éventuelle de la formation :**

- Fonds professionnels : Libéral
- Fonds professionnels : Salarié CIF
- Fonds professionnels : Salarié CPF
- Fonds professionnels : Salarié contrat pro
- Fonds professionnels : Salarié plan de formation
- Fonds professionnels : Pôle emploi
- Fonds propres
- Fonds publics : Agents (État, Collectivités ...)
- Fonds publics : Instances européennes
- Fonds publics : État
- Fonds publics : Conseils régionaux
- Fonds publics : Pôle emploi
- Fonds publics : Autres ressources publiques

**Nom de l'organisme de prise en charge :**

- FAFIEC
- FIF PL
- OPCO/EP (ACTALIANS)
- Autre : .....

**Demande de subrogation :**  Oui /  Non

**ORGANISME / ENTREPRISE**

**Raison Sociale :** .....

*A ne compléter que lors d'une première inscription ou en cas de modification*

**Type d'entreprise :** ..... **Activité principale :** .....

**Gérant(e) :** ..... **Fonction :** .....

**Adresse :** .....

**Code postal :** ..... **Ville :** .....

**Téléphone :** ..... **E-mail :** .....

**Siret :** ..... **N° société d'architecture :** ..... **Effectif dans l'organisme :** .....

Module 1 : Ressources agricoles et forestières pour le bâtiment		7h / 1 jour	
Coût pédagogique	ADHÉRENT (MA)	350,00 €	..... €
	NON ADHÉRENT (MA)	390,00 €	..... €
<b>TOTAL</b>			..... €

**MODE DE PAIEMENT**

- Chèque  Virement

En signant le bulletin d'inscription vous reconnaissez avoir pris connaissance des conditions générales de ventes joints.

DATE, SIGNATURE & CACHET

# Conditions Générales de Vente

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE MAISON DE L'ARCHITECTURE CENTRE-VAL DE LOIRE

- 1 – Le prix indiqué couvre les frais pédagogiques, le déjeuner et les documents de synthèse.
  - 2 – Le règlement du prix s'effectue à l'inscription par chèque à l'ordre de la Maison de l'Architecture, accompagné du bulletin d'inscription. Les factures tiennent lieu de convention de formation simplifiée. L'attestation de fin de formation est adressée au participant après la formation sous condition de l'émargement de la feuille de présence.
  - 3 – Le lieu de la formation n'est pas contractuel. Elle pourra se dérouler à une autre adresse dans le même secteur géographique.
  - 4 – Les demandes d'annulation doivent être formulées par écrit (LRAR). Elles donneront lieu à remboursement intégral si elles sont reçues 10 jours ouvrables avant le premier jour de la formation. Après cette date, l'intégralité du prix sera dû, sauf cas de force majeure, à savoir limitativement : maladie, accident, décès ou grève des transports, et sur présentation d'un justificatif.
- En cas d'annulation de la part du stagiaire les frais annexes ne seront pas remboursés.  
Les demandes de remplacement sont admises à tout moment.  
En cas d'absence ou d'abandon au cours d'une conférence, l'intégralité du prix est payable en totalité.  
La MA Centre se réserve le droit de reporter  
ou d'annuler une formation si le nombre d'inscrits est insuffisant.